90B482

21 MARS 2016

A3102

RESTAURANT A LA VILLE DE BALE
Société par actions simplifiée au capital de 22 000 €
Siège social : 24 rue d'Austerlitz – 67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 354 052 011

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 17 DECEMBRE 2015

L'an Deux Mille Quinze,
Le Dix-sept Décembre,

La société BAUHAUS, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est sis 12 route d'Ittlenheim à 67370 SCHNERSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 814 639 555, représentée par son Président, M. Christophe GROS,

Associée unique de la société RESTAURANT A LA VILLE DE BALE,

En présence de Monsieur Olivier PASTERNAK, Président démissionnaire de la société RESTAURANT A LA VILLE DE BALE,
et de Monsieur Christophe GROS,

A pris les décisions suivantes :
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Remboursement des frais du Président,
- Non-remplacement du Directeur général démissionnaire,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Olivier PASTERNAK de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

Monsieur Christophe GROS,
né le 27 septembre 1970 à STRASBOURG,
de nationalité française,
demeurant 12 route d'Ittlenheim – 67370 SCHNERSHEIM,

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide que la rémunération de Monsieur Christophe GROS sera fixée ultérieurement.

Il est rappelé que, conformément aux statuts, il peut prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

O.P.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Claude BRAULT de son mandat de Directeur général à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

Après avoir exposé que la société RESTAURANT A LA VILLE DE BALE est désormais contrôlée, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par une autre société, la prise de contrôle résultant de la cession par la société FORTUNA CAPITAL à la société BAUHAUS en date de ce jour de l'intégralité des titres de la Société et qu'elle est donc tenue en application des dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce, de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire d'un commissaire aux comptes suppléant, l'Associée unique décide de nommer :

- Monsieur Patrick DISTEL, 8 rue de la Haye, Espace Européen de l'Entreprise BP 50041, 67014 STRASBOURG CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- Monsieur Pascal SCHEIDECKER, 8 rue de la Haye, Espace Européen de l'Entreprise BP 50041, 67014 STRASBOURG CEDEX, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

L'Associée unique autorise les Commissaires aux Comptes à adresser directement au greffe du tribunal de commerce, dans les délais qui s'imposent à la Société, les documents relatifs à l'acceptation de leur mission, conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce.

Monsieur Patrick DISTEL et Monsieur Pascal SCHEYDECKER ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Associée unique
Pour la société BAUHAUS
M. Christophe GROS, Président

M. Olivier PASTERNAK

M. Christophe GROS